

N°7

automne 2019



*Bibliothèque des Amis de l'Instruction  
du 3<sup>ème</sup> arrondissement*

## *Sommaire*

- Éditorial	3
- Histoire et actualité de l’Affaire Dreyfus	4
- La Légion d’honneur	9
- L’École Centrale et la Bibliothèque des Amis de l’Instruction, pistes de recherches...	12
- Jean-Thiébault Silbermann, un homme du 3 <sup>ème</sup> arrondissement dévoué à la science	19
- Actualités	
* Visite au Musée d’histoire vivante de Montreuil	23
* Journées du patrimoine	25

# *Éditorial*

par Michel Roszewitch, président

Une fois de plus, une gazette copieuse, qui marque le début d'une saison riche en nouvelles rencontres, mentionnées dans notre tout nouveau programme de conférences. On retrouvera des fidèles habitués, comme Michelle Perrot, qui achèvera son cycle sur le féminisme, avec en miroir Michèle Riot-Sarcey qui traitera des pionnières du XIX<sup>e</sup> siècle, et Pierre Nora qui, dès le départ, a inscrit notre bibliothèque parmi les Lieux de Mémoire. Les surprises sont nombreuses, mais je citerai deux conférences sur les bibliothèques populaires : celles du 6<sup>ème</sup> arrondissement, par Louise Oudin, et du 20<sup>ème</sup> arrondissement, par Christine Demeulenaere. Pour le reste, le programme complet est toujours téléchargeable sur notre site internet **baiparis.org**, et sera complété au fil des mois par de nouvelles *Rencontres du Samedi*, déjà en préparation. Ne manquez donc pas la rubrique "l'Agenda", qui vous fournit précisément toutes les informations sur la BAI.

Pour cette gazette d'automne, on trouvera deux articles de notre nouveau bibliothécaire, Philippe Hivert, également historien, l'un sur *l'Affaire Dreyfus* et l'autre sur la *Légion d'honneur*. Signalons que Philippe Hivert fera également cette année une conférence sur *le Pacifisme et la culture de la Paix*.

Michel Blanc, rappelle nos liens avec *l'École centrale des Arts et Manufactures* ainsi que le rôle d'Auguste Perdonnet dans les débuts de la BAI 3.

Fabrice Montembault évoque la carrière de Jean-Thiébault Silbermann, l'un des premiers sociétaires de la BAI 3, qui fut conservateur des collections au *Conservatoire National des Arts et Métiers*.

Dans l'actualité de notre association, on notera une visite effectuée en septembre du *Musée de l'Histoire vivante* de Montreuil, que nous vous recommandons, ainsi que notre traditionnelle participation aux *Journées du Patrimoine*.

Bonne lecture.

# *Histoire et actualité de l’Affaire Dreyfus*

*par Philippe Hivert*

*Machinations, procès truqués, compromission des cercles dirigeants : la condamnation d’un innocent sur la base de preuves falsifiées constitua un scandale inouï dans une France partagée entre l’antisémitisme le plus vil et la révolte la plus digne.*

Le 15 octobre 1894, Alfred Dreyfus, un brillant capitaine d’artillerie, patriote convaincu, sorti dans les premiers rangs de l’École de la guerre et employé au service de renseignements du ministère de la Guerre, est arrêté et accusé d’espionnage au profit de l’Allemagne. Les autorités militaires savent pertinemment qu’il n’existe aucune preuve contre cet officier d’origine juive mais, pour justifier leur décision, elles mènent un semblant d’enquête extrêmement superficielle au terme de laquelle elles cèdent avec complaisance, sinon avec enthousiasme, aux pressions d’une opinion influencée par la presse nationaliste et antisémite. L’État-major rédige lui-même les documents “accablants”, prouvant “de façon certaine” la culpabilité du “traître” et refuse de les rendre publics en prétextant les nécessités de la défense nationale et du secret militaire.

Le 22 décembre 1894, Dreyfus, qui n’a jamais cessé de proclamer son innocence, est condamné à la déportation à vie par le premier conseil de guerre de Paris, réuni à huis clos, sur la foi d’un dossier secret, “préparé” par le Service des renseignements, transmis par le ministre de la guerre au président du tribunal, et que ni l’inculpé ni son défenseur n’ont eu en mains. Dégradé le 5 janvier 1895, il est embarqué le 21 février à destination du bagne de l’île du Diable, à Cayenne, en Guyane. Un an plus tard, en mars 1896, le lieutenant-colonel Picquart, nouveau chef du service de renseignements, découvre que le véritable coupable est un autre officier, un dénommé Esterhazy. Il en informe immédiatement ses supérieurs qui refusent toutefois de revenir sur la “chose jugée”.

C’est donc “autour de l’Affaire, avec une majuscule et sans autre prédicat, que s’organisent à la fois un débat d’une exceptionnelle intensité, d’une durée

exceptionnelle aussi, et dans une large mesure, l'avenir politique de la République"<sup>1</sup>. Elle constitue, en effet l'épisode le plus dramatique et le plus violent du combat que se sont livrés depuis 1789 les héritiers de la Révolution française, attachés à construire une société égalitaire, civile et laïque et les tenants de la Contre-révolution, accrochés à une conception hiérarchique, aristocratique et cléricale.

Ce qui n'était à l'origine qu'une simple affaire d'espionnage va scinder le corps social en deux camps : d'une part, les "dreyfusards", convaincus de l'innocence du capitaine, qui réclament la révision du procès au nom de la vérité et des droits de l'homme ; d'autre part, les "antidreyfusards" pour qui l'ordre doit passer avant la justice et qui mettent le prestige de l'armée au-dessus de tout, estimant que la grandeur du pays exigeait que Dreyfus fût coupable.

Derrière cette confrontation, se profile l'antisémitisme des principaux responsables militaires et politiques, qui explique le déchaînement des passions collectives. Pour la première fois en France, artistes et intellectuels vont s'engager dans un camp ou dans l'autre pour tenter d'infléchir l'opinion publique. En réalité, ce sont deux visions de la France qui s'affrontent : celle des partisans de la révision du procès qui prônent un universalisme seul capable de défendre l'individu contre l'arbitraire ; celle en face, des tenants de la "grandeur de la France" et de son armée qui craignent qu'un procès ne l'affaiblisse. Les premiers regroupent des forces très diverses et souvent antagonistes : la Ligue des droits de l'homme, créée pour l'occasion en 1898, regroupe des socialistes, des catholiques, des révolutionnaires, des universalistes qui pensent que l'attachement au sol, à l'origine ou à la race ne sont que des accidents de l'Histoire, dépassés par les valeurs émancipatrices de la Révolution française. Les seconds agissent au nom du nationalisme raciste et antisémite (Barrès, Drumont, Déroulède) ; ils privilégient la communauté contre l'individu et détestent la raison car l'intelligence est universelle par définition : leur véritable ennemi, c'est l'individualisme universaliste.

Politiquement, l'Affaire Dreyfus va avoir des effets à très long terme, ne serait-ce que parce qu'elle pose le problème des alliances électorales à gauche : un thème récurrent dans l'histoire de la République et du socialisme français. Les socialistes sont, en effet, assez réticents sur l'affaire elle-même et nombreux sont ceux qui considèrent qu'elle ne concerne que l'armée et la bourgeoisie. Ils finiront néanmoins par se ranger derrière l'avis de Jaurès pour qui Dreyfus "n'est plus ni un officier, ni un bourgeois, il est dépouillé, par l'excès même du malheur, de tout caractère de classe ; il n'est plus que l'humanité elle-même, au plus haut degré de misère et de désespoir qui se puisse imaginer"<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Madeleine Rebérioux, *La République radicale ? 1898-1914*, tome 11 de la *Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Seuil, 1975, p. 3.

<sup>2</sup> Jean Jaurès, *Les Preuves, Affaire Dreyfus*, in *la Petite République*, 1898. De manière plus politique, Jaurès poursuit en justifiant l'engagement sans réserve de la classe ouvrière dans le combat né de

Tout aurait pu en rester là, sans l'intervention décisive d'Émile Zola. Le 13 janvier 1898, alors qu'Esterhazy vient d'être acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre, il brise la chape de plomb judiciaire imposée par l'armée en publiant son article J'accuse dans le journal L'Aurore, salué par Anatole France comme un "moment de la conscience humaine". Il est immédiatement traduit devant les tribunaux qui le condamnent à un an de prison ferme et mille francs d'amende. Sur les conseils de Clemenceau, il fait appel de cette décision de justice, ce qui ne change rien à sa condamnation, confirmée par la Cour d'Appel. Mais le délai de la procédure pour instruire son procès lui permet de partir discrètement avec sa femme et de s'exiler en Angleterre. Les dreyfusards y voient un motif supplémentaire d'intensifier leurs actions ce que font avec une énergie redoublée des personnalités de renom telles que Marcel Proust, Anatole France, Émile Durkheim, Georges Courteline, Georges Méliès, Charles Péguy...

Pour faire taire ces voix qui s'élèvent de plus en plus nombreuses en faveur de la révision, Cavaignac, le ministre de la guerre, pense habile de rendre publique une partie des pièces du dossier secret communiquées au jury en 1894. Dès lors, les choses se précipitent. Le 31 août 1898, le colonel Henry, l'un des auteurs des faux ayant servi à condamner Dreyfus, se suicide et Esterhazy prend la fuite. Cavaignac est contraint à la démission. Le 29 octobre 1898, la demande de révision maintes fois réclamée est finalement déclarée recevable par la Cour de cassation et le 3 juin 1899, la condamnation de Dreyfus est annulée.

Du 7 août au 9 septembre 1899, se déroule donc un second procès devant un nouveau conseil de guerre à Rennes. Contre toute attente, les juges militaires confirment la culpabilité d'Alfred Dreyfus et le condamnent à une peine de dix ans de détention. L'État-major refuse donc de se déjuger et continue à couvrir l'illégalité et la forfaiture. Cependant, pour tenir compte de l'état de l'opinion et tenter de calmer les esprits, le tribunal reconnaît néanmoins à l'accusé de surprenantes "circonstances atténuantes". La stupidité et l'incohérence du jugement stupéfient le monde entier (comment imaginer qu'on puisse être "traître" avec des "circonstances atténuantes" ?) ; Pour couper court au ridicule et éviter un nouveau scandale, le président de la République, Émile Loubet, décide de gracier Dreyfus quelques jours plus tard, le 19 septembre 1899. De son côté, le Sénat, qui cherche lui aussi à apaiser les tensions, vote l'amnistie générale des acteurs de l'affaire le 2 juin 1900.

Tout n'est pas fini pour autant, puisque, juridiquement, Dreyfus, même gracié, reste toujours coupable. Tout en continuant d'affirmer qu'il est innocent des crimes dont on l'accuse, il accepte pourtant cette solution judiciaire qui met concrètement fin à six

---

l'affaire Dreyfus : "Qui donc est le plus menacé aujourd'hui par l'arbitraire des généraux, par la violence toujours glorifiée des répressions militaires ? Qui ? Le prolétariat. Il a donc un intérêt de premier ordre à châtier et à décourager les illégalités et les violences des conseils de guerre avant qu'elles deviennent une sorte d'habitude acceptée de tous. Il a un intérêt de premier ordre à précipiter le discrédit moral et la chute de cette haute armée réactionnaire qui est prête à le foudroyer demain ».

années d'une détention aussi inhumaine qu'indigne. Les dreyfusards, eux, ne renoncent pas et il faudra encore attendre près de quatre ans pour que, sous la pression constante et acharnée qu'ils exercent dans la vie politique et sociale, la chambre criminelle de la Cour de cassation reprenne enfin l'instruction de l'affaire le 5 mars 1904 et décide le 12 juillet 1906 de casser sans renvoi le jugement de Rennes, lavant ainsi de tout soupçon le capitaine Dreyfus qui, contrairement à une idée faussement répandue, n'a pas été "acquitté", mais bien "reconnu innocent". La suite de sa vie est évidemment plus banale, voire assez terne. Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1906, il est réintégré dans l'armée – dont il dit n'avoir jamais douté de l'honnêteté et de la droiture - et promu chef de bataillon. À ce titre, il sera mobilisé pendant la Première Guerre mondiale et participera en 1917 aux combats du Chemin des Dames et de Verdun. Il mourra à Paris plusieurs années plus tard, en 1935.

Au final, le paradoxe de l'Affaire réside dans ce qu'elle révèle, à savoir l'existence d'une France à deux visages. L'honneur des "révisionnistes" n'est pas dans la certitude des faits mais dans la position de principe qu'ils adoptent en posant la question de savoir si l'innocence de Dreyfus vaut davantage ou moins que l'honneur de l'armée. Pour les dreyfusards, c'est l'idée de justice qui conditionne tous les combats, et c'est précisément ce qui confère au pays une dimension nouvelle en faisant de la France la patrie du respect des droits de l'homme. Les antidreyfusards voient à l'inverse l'honneur dans la sauvegarde de l'identité et de l'unité. Ils se trompent donc triplement car : 1) Dreyfus est innocent ; 2) l'unité du pays n'était pas menacée par la disgrâce de l'officier ; 3) aucune cause ne peut moralement justifier l'injustice sans contradiction. En croyant lutter pour la France, ils dégradent son honneur et poussent les "intellectuels" à faire naître une autre vision du monde.

On peut ainsi être désormais fier de l'honneur que l'on contribue à sauver plutôt que de l'honneur "d'être français". Or, cette révélation est bien produite par l'Histoire : les intellectuels naissent dans le combat. Dès lors, leur engagement ne se réduit pas à une simple prise de position politique : il vise à agir pour transformer la société.

Évoquer l'Affaire Dreyfus, c'est donc bien, beaucoup plus qu'une erreur judiciaire, rappeler l'histoire d'une compromission de l'État qui n'a pas hésité à sacrifier un homme en considérant que l'honneur de l'armée était plus important que la vérité. Pour certains militaires, Dreyfus était le coupable idéal. Il était Alsacien, parlait l'allemand, c'était un grand bourgeois ayant de la fortune et, de surcroît, il était juif. Il ne faut donc pas escamoter l'antisémitisme qui est virulent dans le contexte de la III<sup>e</sup> République et qui se développe dans une nouvelle droite ainsi que dans les ligues nationalistes hostiles à la République, pas plus qu'il ne faut oublier la mobilisation des intellectuels, des artistes et des hommes politiques, devenue une constante de notre vie politique et civique, et qui s'est notamment traduite par la création de la Ligue des droits de l'homme en 1898.





# *La Légion d'honneur*

*par Philippe Hivert*

*Pour régir la société issue de la Révolution et lier ses membres au nouveau pouvoir qu'il installe, Bonaparte entend créer entre les individus et l'État une multitude de "corps intermédiaires" soumis à son autorité et attachés au régime par l'espoir des profits et des honneurs qui seront, dans l'Empire, deux puissants appâts. L'organisation de la Légion d'honneur fut ainsi la première tentative faite pour hiérarchiser et encadrer la société selon une conception toute militaire : dès l'origine, elle fut conçue non seulement pour récompenser les citoyens qui s'étaient distingués par de glorieux faits d'armes, mais aussi et surtout pour permettre l'institution de la noblesse impériale. L'Histoire en a néanmoins décidé autrement...*

Déjà sous l'Ancien Régime, plusieurs ordres conféraient à leurs titulaires prestiges et privilèges : l'Ordre de Saint-Michel, datant de 1469, était réservé aux gentilshommes de race ; l'Ordre du Saint-Esprit créé en 1578, n'était attribué qu'aux nobles catholiques ; l'Ordre de Saint-Louis, fondé en 1693, aux seuls officiers catholiques, nobles ou roturiers. Supprimés lors des guerres révolutionnaires au nom de l'égalité devant la loi, ils furent remplacés par de simples récompenses civiques et nationales, décernées aux militaires et aux civils qui avaient fait preuve de courage, d'héroïsme ou de vertu patriotique.

C'est bien dans cette filiation que s'inscrit Bonaparte, tout en en modifiant considérablement la portée. Préférant l'honneur au civisme, il souhaite constituer une nouvelle élite sociale et instaure à cette fin une distinction spécifique : la Légion d'honneur, créée par la loi du 19 mai 1802 qui détaille très précisément le fonctionnement de la nouvelle institution. Le Premier consul y joue un rôle essentiel puisque c'est lui qui préside le Grand Conseil d'administration, composé de membres choisis parmi les militaires et les citoyens qui ont rendu de signalés services et "contribué à l'établissement ou à défendre les principes de la république". Quinze "cohortes" sont créées, comprenant sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et 350 légionnaires qui tous reçoivent un traitement variant de 250 francs (pour un simple légionnaire) à 5.000 francs (pour un grand officier) et un hospice est établi dans l'arrondissement territorial de chacune d'elles pour les infirmes. Enfin, tout nouvel admis au sein de l'ordre (qui ne comporte encore ni décoration, ni insigne) doit

solennellement prêter serment “de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, de ses lois et des propriétés qu’elles ont consacrées ; de combattre par tous les moyens toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l’attribut, enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l’égalité”.

Cette conception, fort démocratique en apparence, allait cependant très rapidement être mise à mal : dès avant la promulgation de la loi, Napoléon s’était réservé, le 29 floréal an X (17 mai 1802), le droit exclusif de nommer les membres du “Grand Conseil d’administration” ; deux ans plus tard, le 28 floréal an XII (18 mai 1804), les “grands dignitaires” de l’Empire sont nommés d’office membres du Grand Conseil de la Légion d’honneur et l’empereur choisit désormais seul les bénéficiaires de cette récompense qu’il qualifie lui-même de “hochet de la vanité”.

C’est le 22 messidor an XII (11 juillet 1804) qu’est instituée la décoration proprement dite : “étoile à cinq rayons doubles, émaillée de bleu”, attachée à un ruban moiré rouge, en or pour les officiers, commandants et grands officiers, en argent pour les autres. Le 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805), Napoléon ajoute un nouveau grade : le grand cordon pour soixante grands officiers au maximum et profite de l’occasion pour faire retrancher du serment des légionnaires l’engagement de combattre toute entreprise tendant à reproduire les titres féodaux. Enfin, l’évolution s’achève logiquement par un décret du 1<sup>er</sup> mars 1808 disposant que la Légion d’honneur confère la noblesse : chacun de ses membres porte officiellement le titre de chevalier, transmissible de père en fils pour tout légionnaire qui a un revenu d’au moins 3 000 francs.

Malgré la vive opposition de quelques démocrates qui, par fidélité à l’idéal de 1789 refusèrent cette distinction dans laquelle ils voyaient la restauration de l’inégalité devant la loi, l’institution remporta un vif succès : au total, de 1802 à 1814, l’empereur fit 48 000 légionnaires dont 1 400 civils, tous issus de l’armée ou de la bourgeoisie d’affaires, qui aidèrent à la mise en place et furent les plus solides soutiens de la dictature napoléonienne.

Pourtant, en dépit des critiques formulées à son encontre, la Légion d’honneur a traversé l’histoire contemporaine et survécu, jusqu’à nos jours, à tous les régimes politiques qu’a connus notre pays. Les républiques successives, théoriquement fondées sur la défense des valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité, s’en sont emparé et ont su en faire un emblème incontestable du mérite individuel, un signe honorifique rare, prestigieux et souvent recherché. Sa signification initiale s’en est trouvée profondément altérée : aujourd’hui, il ne s’agit bien évidemment plus de remettre en cause les principes républicains et la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, mais au contraire de récompenser les services rendus à la Nation et de rendre solennellement hommage à ceux dont l’activité a contribué à leur rayonnement.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Président de la République française, qui est aux termes de la Constitution le garant de nos institutions, est désormais le seul "grand maître" de cet ordre constitué en 5 classes : 3 grades (chevalier, officier, commandeur) et 2 dignités (grand officier et grand-croix).

Curieux destin que celui d'une distinction mise en place pour contenir les revendications égalitaires et démocratiques et qui est devenue, au fil du temps, l'un des attributs – modeste mais réel – de l'attachement à l'ordre républicain et de la vertu supposée de ses bénéficiaires.



# *L'École Centrale et la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, pistes de recherches...*

*par Michel Blanc*

Rappelons tout d'abord que l'École Centrale des Arts et Manufactures a été créée en 1829 sous l'inspiration saint-simonienne d'Alphonse Lavallée (1797-1873) et a été installée à l'hôtel Salé (rue de Thorigny, actuel Musée Picasso). Auguste Perdonnet (1801-1867) professeur et dirigeant de la branche enseignement de l'Association Polytechnique depuis sa fondation en 1830, succède à Lavallée, premier directeur de l'École centrale lorsque ce dernier prend sa retraite en 1862. Il est manifeste que Lavallée et Perdonnet se fréquentaient et que le premier choisit le second comme successeur à la tête de cet établissement d'enseignement supérieur, initialement libre ou privé (cédé à l'État en 1857) ; choix qu'il fit avaliser par les autorités. Nous savons qu'à l'issue de la "crise Arnaud-Jeanti"<sup>3</sup> de 1863, notre bibliothèque fut congédiée et accueillie par Perdonnet à l'École Centrale, mais avec des contraintes sur la composition du bureau et le mode de fonctionnement qui déplurent aux sociétaires les plus engagés (selon Frazer, les effectifs chutèrent de 600 à 350). Jean Baptiste Girard démissionne alors et entreprend de fonder avec d'autres camarades démissionnaires la *BAI* du 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Le premier catalogue de la *BAI* 3 (de 1862, contenant 1200 ouvrages)<sup>4</sup>, ne fait pas état d'une rubrique "Économie politique". Il est conforme aux attentes des autorités préfectorales qui veillent encore jalousement à limiter l'indépendance de la bibliothèque originale<sup>5</sup> autorisée en 1861. Nous savons qu'au décès de Perdonnet en 1867, le professeur Henri Harant (1821-1884), qui lui succède à la présidence de la *BAI* 3, engage un processus de reconquête de l'indépendance, désirée dès le départ, tout en profitant d'une conjoncture politique moins encline à la répression des idées avancées et des entreprises progressistes. C'est ainsi que le catalogue de 1868 (c'est en fait le supplément du catalogue de 1862) nous montre le résultat de cette liberté

---

<sup>3</sup> Voir la contribution de Ian Frazer (p. 64) dans les Actes du Colloque consacré à la BAI, en 1984. (Actes en ligne sur le site de la BAI)

<sup>4</sup> Catalogue en ligne sur le site de la BAI. De plus, chaque ouvrage est consultable.

<sup>5</sup> L'originalité est dans sa forme associative, ouverte aux deux sexes, à des heures propices pour une population laborieuse, orientée vers le prêt et cherchant à impliquer les sociétaires.

(re)conquête. D'abord l'apparition de cinq ouvrages de Proudhon, qui furent souhaités mais non acquis en 1862. De même l'apparition d'ouvrages de femmes engagées qui seront des figures de proue du féminisme et de l'émancipation sociale : Maria Deraismes (*Nos principes et nos mœurs*), André Léo (*Romans*), Eugénie Niboyet (*Les Mondes inconnus*) ; l'acquisition du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire<sup>6</sup>, mais aussi celle de l'*Histoire de 10 ans* de Louis Blanc, celle de l'*Histoire de la révolution de 1848* de Garnier Pagès, celle des *Paroles d'un croyant* de Lamennais, de l'ouvrage *Le parti libéral* d'Édouard (Lefebvre de) Laboulaye. Toutes ces acquisitions<sup>7</sup> nous révèlent l'importance du chemin de libéralisation accompli. Ajoutons la présence de l'ouvrage consacré à l'œuvre et la vie d'Auguste Comte et celui intitulé *Danton, sa vie privée* émanant d'un disciple important d'Auguste Comte<sup>8</sup> parmi les plus progressistes : le docteur Jean François Eugène Robinet (1825-1899). Sans être exhaustif remarquons encore la présence de *La Bible de l'humanité* (1864) de Michelet qui scandalisera les milieux cléricaux et la présence de nombreux romans, dont les sulfureux (pour l'époque) *Le Rouge et le Noir* de Stendhal et *La Confession de Claude* de Zola<sup>9</sup>. Enfin terminons ce rapide examen par la présence de *Discours* de quatre grands hommes de la Révolution française : Danton, Mirabeau, Robespierre et Vergniaud.

Si nous retenons aussi l'apparition de l'ouvrage de Perdonnet *Traité des Chemins de fer* dans ce supplément, c'est pour poser deux questions.

1) À quelle date exactement les ouvrages engagés ("libres penseurs" ou "progressistes") dont nous venons de signaler la présence en 1868 et qui étaient absents en 1862, ont-ils été acquis ? Lesquels durant la pleine présidence de Perdonnet et donc avec son aval, lesquels dans l'année qui a suivi son décès ?<sup>10</sup>

2) De quelle protection les continuateurs de Perdonnet (Henri Harant et ses amis, avec le retour de Jean-Baptiste Girard attesté par Ian Frazer) ont-ils pu bénéficier pour oser opérer ce retour à l'esprit d'indépendance initial, ce nouveau mode de fonctionnement démocratique et latitudinaire, ces acquisitions manifestement

---

<sup>6</sup> Auguste Perdonnet, qui a cautionné et contrôlé la *BAI 3*, semble proche des milieux bonapartistes, libéraux et libre-penseurs. Il aurait fait don de sa collection d'ouvrages de Voltaire à la Bibliothèque d'Épernay qu'il a fondée en tant que directeur des Chemins de fer (voir les travaux d'Agnès Sandras sur le carnet de recherche consacré aux *BAI*).

<sup>7</sup> Acquisition ne veut pas dire obligatoirement achat. Il est quasi certain que Louis Blanc, Garnier Pagès, Édouard Laboulaye, très proches du mouvement des bibliothèques populaires, ont donné ces ouvrages à la *BAI 3* comme dans d'autres *BAI*.

<sup>8</sup> Le docteur Robinet sera désigné par Comte comme l'un de ses treize exécuteurs testamentaires.

<sup>9</sup> Son premier roman.

<sup>10</sup> Nous ne pouvons pas exclure l'hypothèse d'une montée progressive en puissance d'Harant et de ses camarades face à un président trop occupé ou déclinant. Seule une biographie bien documentée d'Auguste Perdonnet permettrait d'apporter des précisions.

“hardies” ou “avancées”, d’esprit accordé au moment fondateur de la Révolution française, en un mot à l’idéal républicain et socialiste en devenir ?

L’hypothèse que nous proposons aujourd’hui, dans cette *Gazette du 54*, à nos cher(e)s Ami(e)s de l’Instruction, est qu’il faut aller chercher du côté de Jules Pétiet (1813-1871), successeur de Perdonnet à la tête de la florissante École Centrale. Jules Pétiet est le petit-fils du sénateur d’empire - qui fut ministre de la guerre en 1796 - Claude Louis Pétiet (1749-1806) panthéonisé, et le fils d’un baron d’empire (1811) qui fut préfet des Hautes Alpes : Pierre François Pétiet (1782-1835). Sa mère Adèle Rebuffel (1788-1861) fut la tendre cousine dont le futur Stendhal s’énamoura adolescent. Jules fut un élève très brillant qui intégra la première promotion de l’École Centrale et en sortira “major” en 1832. Comme son aîné Perdonnet, Pétiet sera un important ingénieur des Chemins de fer. Perdonnet, l’un de ses professeurs à Centrale, a très vraisemblablement joué auprès de Pétiet le même rôle de mentor que Lavallée avait tenu auprès de lui. C’est donc un continuateur qui est nommé à la tête de la prestigieuse école d’ingénieurs parisienne de 1867 à 1871. Lorsque le catalogue de la BAI 3, logée depuis 1862 dans les murs de l’École Centrale, paraît en 1868, il va de soi que Jules Pétiet en reçoit un exemplaire. C’est d’une certaine façon entre les mains de cet excellent centralien que se joue maintenant le sort d’une association populaire, qui aurait atteint à ce moment le millier d’adhérents et dont les conférences dispensées - depuis 1864 - dans le grand amphithéâtre, auraient rassemblées entre 400 et 500 personnes (selon Ian Frazer). Que va faire le directeur Pétiet ? Que pense-t-il de cette entreprise à la fois généreuse et osée que son prédécesseur a soutenu à sa façon ? Des découvertes sont encore à faire, mais ce qu’il appert d’ores et déjà c’est que la *BAI 3* reste tranquillement dans les murs de l’École centrale jusqu’en 1873. Jules Pétiet avait les moyens de l’expulser : il ne l’a pas fait et peut être a-t-il pesé de tout son poids, de l’aura de son prestigieux établissement pour protéger une association suspecte, douteuse pour le moins, aux yeux des tenants de l’Empire, puis après la chute du régime et l’échec de la Commune, des forcenés de la répression visant les fédérés.

Trois pistes, non exclusives, peuvent être évoquées pour expliquer cette indéniable protection :

- Les propres attaches philosophiques et politiques de Jules Pétiet, son progressisme, son ouverture d’esprit ? N’oublions pas qu’il était élève à Centrale au moment des journées révolutionnaires de 1830. Comme chez les polytechniciens, le mouvement de sympathie en faveur des exigences libérales (respect de la Charte) et des revendications populaires, la prise de conscience du dénuement d’une grande partie de la population (à la fois matériel et intellectuel) et de la responsabilité des élites, se sont propagés auprès des centraliens. Le très remarquable élève Jules Pétiet a-t-il alors adhéré à ce mouvement de sympathie ?

- Le poids des élèves et anciens élèves progressistes de l'école en faveur de la BAI 3 ? Notons que Pétiet est aussi élu président de *l'Association amicale des anciens élèves de l'École Centrale*, le 14 novembre 1862. Le directeur de l'école connaissait donc très bien cette association et très vraisemblablement les élèves dans leur diversité. Très souvent les plus actifs des élèves ou anciens élèves des prestigieuses institutions d'enseignement avaient la fibre sociale et se montraient capables de peser dans certaines décisions.

- La présence au cœur du dispositif de *l'Association Philotechnique* - au sein de laquelle Jean Baptiste Girard sera nommé, en 1864, par Eugène Lionnet : *agent* - de nombreux professeurs de *l'École Centrale*, dispensant généreusement des cours du soir et donc favorables aux bibliothèques populaires.

Bref, ce fut sans doute une période décisive pour la pérennité de notre institution, pendant laquelle les personnes hostiles, fortes ou influentes, redoutèrent de croiser le fer avec la prestigieuse école d'ingénieurs parisienne qui acceptait d'ouvrir ses portes à un monde hétéroclite d'ouvriers et d'artisans, à des institutrices mais aussi à des lingères, c'est-à-dire des personnes de modeste condition ; des femmes et des hommes avides de lectures et de conférences, en un mot désirant à la fois savoir, partager et progresser. Nous devons, avec le recul, rendre justice à la brillante *École Centrale des Arts et Manufactures* qui pendant plus d'une décennie et dans une époque des plus cruciales, sut abriter et même protéger une fragile institution populaire, indépendante, autogérée et œuvrant délibérément, à travers le média du livre, de la lecture et des conférences ouvertes à tous, à l'émancipation intellectuelle et sociale du plus grand nombre.

*Voici donc des questions qui attendent des réponses, des pistes de recherche à explorer.*



*Perdonnet par Nadar*

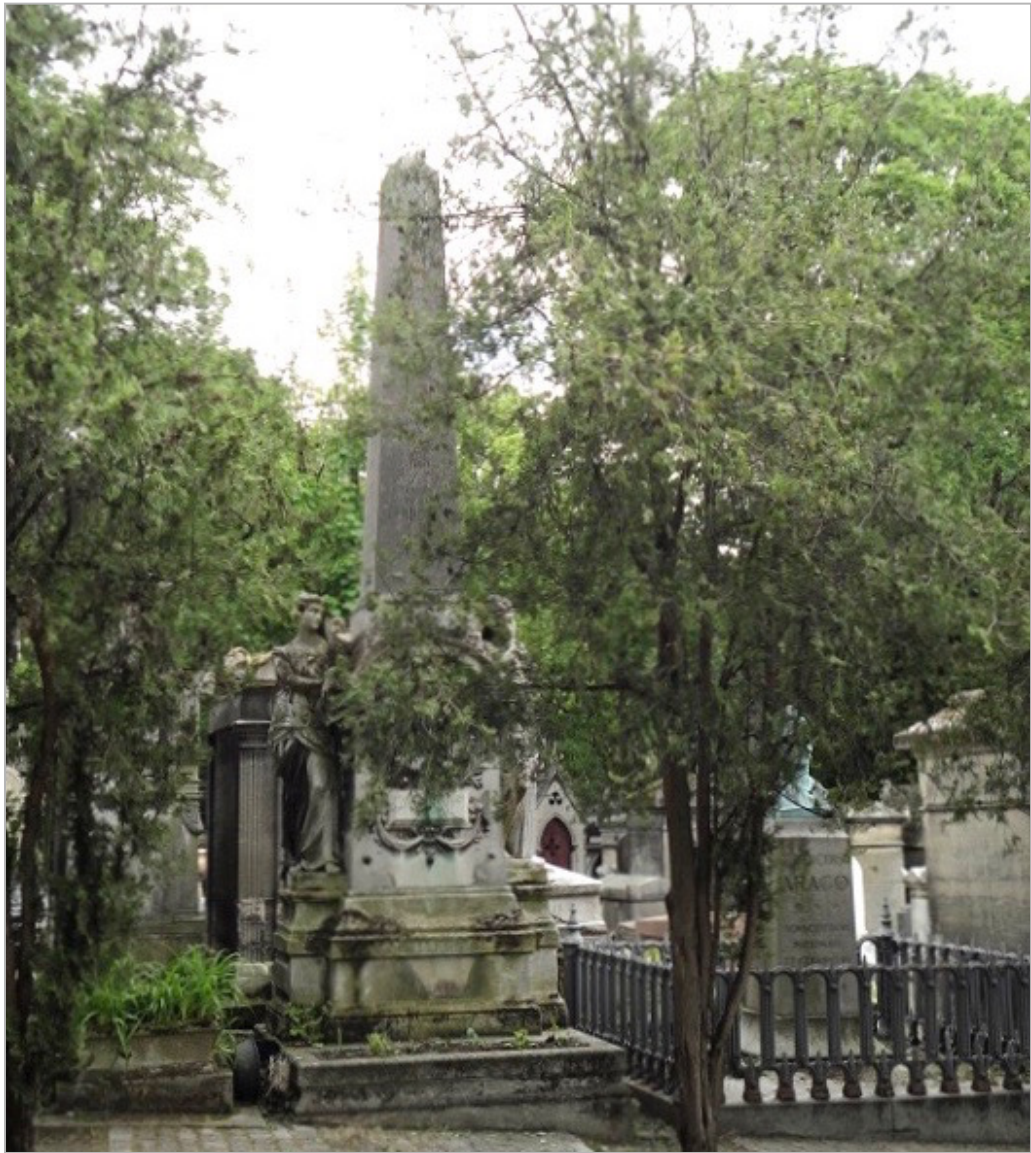
Pour compléter nous proposons ci-dessous une iconographie concernant la tombe de Perdonnet. Rien de religieux dans les symboles ornant cette sépulture, fruit manifeste d'une souscription, implantée dans l'un des endroits les plus prestigieux du Père Lachaise : l'allée centrale<sup>11</sup>. Sur les trois faces de l'obélisque, tout en haut, une étoile à cinq branches<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> Tombe à côté de celle de François Arago, inhumé en 1853. L'emplacement prestigieux de la tombe de Perdonnet est une marque supplémentaire de déférence, de reconnaissance vis à vis de cet homme cultivé et influent, philanthrope et profondément orienté vers la transmission des savoirs et des savoir faire.

<sup>12</sup> Cette étoile (soleil d'immortalité) a une grande valeur symbolique : c'est l'*étoile flamboyante* des franc-maçons, le *pentagramme* des gnostiques ou pythagoriciens, un signe discret d'affirmation des milieux libres penseurs, face à la croix.





*La tombe d'Auguste Perdonnet au Père Lachaise  
Le monument est l'œuvre du sculpteur Vital Gabriel Dubray (1813 - 1892)*

## *Inscriptions sur le tombeau d'Auguste Perdonnet*

### *Face centrale*



À la Mémoire d'Auguste Perdonnet  
Né à Paris le 12 mars 1801  
Mort à Cannes le 27 septembre 1867

### *Face de droite (au-dessus de la statue allégorie de la Science)*



Promoteur et propagateur des chemins de fer  
Versailles RG 1836  
Paris à Strasbourg 1845  
Ouest Suisse 1855

Président des associations polytechnique et philotechnique 1848  
Président à vie de l'association polytechnique 1855  
Organisateur et orateur de conférences gratuites 1859 – 1867  
Professeur à l'école centrale des arts et manufactures 1831 – 1862  
Directeur de l'école 1862 – 1867  
Fondateur de l'association amicale des anciens élèves 1862

### *Face de gauche (au-dessus de la statue allégorie de l'Industrie)*



[Élève] à l'École polytechnique 1821  
Élève libre à l'École des mines 1823  
Voyages scientifiques 1830  
Président honoraire de la société des ingénieurs civils de France  
Membre de la société des ingénieurs civils de Londres et d'autres sociétés savantes  
Premiers cours et traités sur les chemins de fer  
Traité et relations de voyage sur la métallurgie et la chimie générale

***Jean-Thiébauld Silbermann,***  
***un homme du 3<sup>ème</sup> arrondissement dévoué à la science***  
***par Fabrice Montembault***

L'exposition *Sur mesure, les 7 unités du monde* présentée récemment au Musée des Arts et Métiers faisait découvrir le portrait de l'un des premiers sociétaires de la *Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3<sup>ème</sup> arrondissement*, Jean-Thiébauld Silbermann, né le 1<sup>er</sup> décembre 1806, à Burnhaupt-le-Haut en Alsace, près de Mulhouse.

Fils d'un capitaine d'artillerie, celui-ci s'attache à développer chez le jeune Jean-Thiébauld le goût pour les sciences d'observation. Il entre à l'école communale de Burnhaupt-le-Bas à 7 ans puis ses parents déménagent l'année suivante à Neuf-Brisach, son père étant détaché à la direction de l'artillerie ; il étudie alors à l'école de Beaumont, puis à l'école de Messin et enfin à l'école communale de Stoerckel.

Il entre au collège communal de Neuf-Brisach sous Ravez à 11 ans et y reste 5 ans. Il étudie ensuite le dessin à l'école de la chanoinesse baronne Loire de Wimpfen. Il rejoint en 1823 le service du génie et arrive à Strasbourg en mars 1824 où il est dessinateur à la caserne des pontonniers de la ville. Il continue à suivre des cours de dessin auprès de J. Guérin à l'hôtel de ville, tout en suivant les cours de la faculté des sciences de Strasbourg notamment les cours de physique du professeur Herrenschneider, parent de sa famille.



Il part ensuite à Paris, en novembre 1825, où il est accueilli par un ami de son père, le constructeur d'instruments de précision alsacien François Antoine Jecker. Lui trouvant de grandes aptitudes, il l'engage comme apprenti dans ses ateliers. Silbermann suit en parallèle durant l'année 1825-1826 les cours de dessin de Leblanc et les cours de géométrie de Charles Dupin au *Conservatoire royal des arts et métiers*, ainsi que les cours de physique et de chimie de la *faculté des sciences de Paris*, en particulier les leçons de Claude Pouillet, qui partage alors le cours de physique avec le professeur titulaire Gay-Lussac. Pouillet, qui est également professeur titulaire au *collège royal Bourbon*, le remarque et lui offre à la rentrée 1826 la place de préparateur des cours de physique et de chimie au collège tout en se l'attachant pour ses recherches personnelles concernant à l'époque l'électricité et la chaleur. Claude Pouillet emploie également Silbermann lors des leçons qu'ils donnent aux enfants du roi Louis-Philippe en 1827-1828, et le charge de la confection des planches du traité de physique dont il prépare alors la rédaction. Silbermann enseigne également le dessin durant l'année 1828-1829. Cependant, la faible rémunération de ces fonctions l'amène à les quitter en novembre 1829, date à laquelle il retourne en Alsace pour y reprendre des études de dessin des cartes géographiques dans la maison Herder de Fribourg-en-Brisgau. L'année suivante, il se marie le 12 octobre 1830 avec Marie-Ursule Simon, d'origine suisse. Ce mariage est l'occasion pour les deux époux de reconnaître comme leur fils légitime Jean-Théobald, né à Paris le 14 juin 1828. Silbermann obtient, en avril 1831, une place de piqueur<sup>13</sup> aux services des ponts et chaussées. Il y travaille en particulier aux travaux d'endiguement du Rhin, ainsi qu'à la cartographie du cours de ce fleuve entre Bâle et Strasbourg. Il occupe ce poste jusqu'en septembre 1834, date à laquelle il entre comme contremaître de mécanique dans la maison centrale d'Ensisheim avec l'entrepreneur Titot.

Sa fille Angélique Françoise Félicité Marie naît le 11 juillet 1831 à Neuf-Brisach. Son acte de naissance mentionne alors qu son père exerce la profession de piqueur aux travaux du Rhin.

Son autre fille Anne-Marie Amélie Élisabeth voit le jour le 18 juin 1833 à Blodelsheim, près de Mulhouse. Sur son acte de naissance, nous pouvons vérifier que Jean-Thiéobault Silbermann est bien piqueur de la troisième subdivision des travaux du Rhin, mais qu'il est aussi en plus capitaine commandant de la 1<sup>ère</sup> *Compagnie des Gardes Nationales* du 2<sup>ème</sup> bataillon de la légion d'Ensisheim.

En juillet 1835, il est de retour à Paris où Claude Pouillet, devenu professeur au Conservatoire royal des arts et métiers, l'engage comme préparateur de son cours. Il obtient également en 1839 le poste de préparateur des cours de physique de Pouillet et Despretz à la faculté des sciences de Paris. En 1848, il quitte ses postes de préparateur

---

<sup>13</sup> Un piqueur est un surveillant de chantier, qui a soin de faire travailler les ouvriers, qui en tient les rôles, et qui marque ceux qui manquent de venir à l'heure.

au Conservatoire et à la Faculté pour devenir conservateur des collections du *Conservatoire national des arts et métiers*.

Il a, avec le préparateur du Cours de Chimie Pierre Antoine Favre, réalisé les premières mesures de thermochimie, à propos des chaleurs de combustion de corps organiques (1850 à 1855). Tous deux ont mesuré aussi le dégagement de chaleur produit par le courant électrique, confirmant ainsi le principe d'équivalence. On doit également à Silbermann un focomètre, pour la mesure des distances focales des lentilles, un héliostat (1843 avec Jean-Baptiste Soleil), un réfractomètre (nommé "appareil de Silbermann"), ainsi qu'un pyromètre.

Dans sa notice biographique de Silbermann, consultable sur Gallica, le professeur Nicklès de la Faculté de Nancy disait de lui, "Silbermann avait une habilité de main extraordinaire, il ne touchait pas un instrument sans l'améliorer. Avec les moyens les plus simples et les plus restreints, il savait improviser les appareils les plus délicats et justifiait à merveille ce portrait que Franklin a tracé du vrai physicien qui doit savoir "scier avec une lime et limer avec une scie". À cette aptitude si précieuse pour un expérimentateur, il unissait une grande facilité pour le dessin, ainsi que pour la plastique, et savait admirablement combiner et faire aboutir une expérience."

Il fut aussi l'un des membres fondateurs de la Société française de photographie en 1854, dont le président d'honneur fut quelques décennies plus tard Louis Lumière. Une fiche du fichier Bossu<sup>14</sup> lui est consacrée pour retracer sa carrière maçonnique.

Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur le 1<sup>er</sup> janvier 1856, sur demande du ministère des Travaux publics, alors qu'il est "Conservateur des collections aux Arts et métiers".

Le journal Cosmos du 12 juillet 1865 le caractérisa ainsi : "Silbermann a contribué sans gloire à plus d'une grande découverte".

Dans sa biographie parue dans le bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale de janvier 1867 (66<sup>ème</sup> année, 2<sup>ème</sup> série, tome 14, consultable sur le site internet du Cnum, Conservatoire numérique des Arts et Métiers), le physicien Jules Lissajous<sup>15</sup> écrit "Lorsque le temps, emportant ceux qui l'ont vu de près et apprécié, aura affaibli ou même effacé le souvenir de ses qualités personnelles, il vivra encore par ses travaux. C'est par eux qu'il a conquis une place honorable dans l'histoire de la science".

---

<sup>14</sup> Le fichier Bossu, entré par legs en 1987 et composé de 130 000 fiches biographiques rédigées par l'historien Jean Bossu, est un fichier nominatif des maçons français réputé exhaustif, en l'état des sources existantes, jusqu'en 1850.

<sup>15</sup> Lissajous est connu pour ses travaux sur les ondes. Il a étudié les vibrations acoustiques par réflexion de signaux lumineux sur un miroir préalablement fixé à l'objet en vibration.

Jean-Thiébaud Silbermann est décédé le 4 juillet 1865 à son domicile, 292 rue Saint-Martin dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, à la même adresse, donc, que le Conservatoire des Arts et Métiers. Le décret n°3792 du 3 mars 1852 portant concession de logements dans les bâtiments du *Conservatoire National des Arts et Métiers* prévoit en effet le logement du conservateur des collections. Sur son acte de décès sont mentionnés comme déclarants son frère Ignace Joseph, préparateur de physique au *Collège de France* où il demeure, et Adolphe Casimir Leblanc, ingénieur civil.

Sa fille Henriette, née en 1837 à Paris, vivait encore au domicile de ses parents lorsqu'elle s'est mariée en 1861 avec un chef d'orchestre prussien, Louis Charles Edouard Ebervein. Elle exerçait alors la profession d'institutrice.

Son autre fille Marie Amélie est mentionnée, comme son père, dans l'annuaire-almanach Firmin Didot et Bottin de 1864, également à cette même adresse. Elle exerçait alors la profession de peintre miniaturiste.

Dans la notice biographique de Silbermann, le professeur Nicklès de la faculté de Nancy a écrit ces mots : "La société a donc beaucoup demandé à cet homme de bien ; elle en a beaucoup reçu. En échange, elle ne lui offrit, au Conservatoire des Arts et Métiers, qu'une position plus que modeste qui lui donnait à peine de quoi faire vivre les siens et lui imposait jusqu'à la fin de sa vie une existence de privations."

Il laissa sa famille dans le plus grand dénuement. Voilà pourquoi Nicklès ajoute "La pension de retraite de ses survivants fut fixée par le Conservatoire, à 146 francs par an ! Heureusement que la Société de Secours des Amis des Sciences a eu plus d'entrailles ; malgré les charges qui pesaient sur elle, elle accorda aux survivants de l'ancien Conservateur des Arts et Métiers un secours annuel de 1000 francs."

Son épouse Marie-Ursule Simon est décédée en 1869 dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Sur son acte de décès sont mentionnés comme déclarants le successeur de son mari sur sa fonction de conservateur des collections, Antoine Victorien Campion, ainsi que François Amédée Gaultier, commis de la comptabilité au Conservatoire.

# Actualités

Le samedi 14 septembre, une douzaine de membres de la *BAI du 3<sup>ème</sup> arrondissement* se sont retrouvés au *Musée d'histoire vivante* de Montreuil<sup>16</sup> pour visiter l'exposition "Ouvrières et ouvriers au musée"<sup>17</sup>.

Ce musée défend depuis près de 80 ans l'idée d'une histoire vivante ; une histoire en mouvement, sans fin, au sein de laquelle passé, présent et futur dialoguent. L'exposition présente sous différents angles (dessins, tableaux, photos, affiches...) ce que fut, est et sera l'histoire d'un monde ouvrier. Éric Lafon (Directeur scientifique) et Véronique Fau-Vincenti<sup>18</sup> ont présenté le musée, son histoire, ainsi que l'exposition, de manière détaillée et très vivante.

Nous présentons quelques exemples de l'iconographie de l'exposition à la page suivante.



Éric Lafon

---

<sup>16</sup> Musée de l'Histoire vivante, Parc Montreuil, 31 bd Théophile Sueur, 93100 Montreuil ;  
tél 01 48 54 32 44 / 01 48 54 36 08

<sup>17</sup> #ouvrier.e.saumusée, exposition du 23 mars au 29 décembre 2019.

<sup>18</sup> Véronique Fau-Vincenti est responsable des collections du musée. Elle a fait une conférence sur Louise Michel à la *BAI 3*.





## Journées du patrimoine

Comme chaque année, la *BAI 3* a reçu, le samedi après-midi, des visiteurs partis à la recherche des trésors parisiens. Une présentation historique de la bibliothèque était proposée toutes les demi-heures. Cette année, quelque 120 personnes ont profité de cette opportunité.

